

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 avril 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Tian, Mme Rimane et M. Gilles

AVANT L'ARTICLE 73

Compléter l'intitulé du chapitre II du titre VI par les mots :

« et en Guyane ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.